



Communiqué de presse

En réponse à la lettre du 03 novembre 2014 adressée par la CAF aux autorités Marocaines et à la réunion tenue le jour même entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la CAF et la FRMF relative à la décision de la CAF du maintien de la CAN Orange 2015 aux dates initialement prévues, soit du 17 janvier au 08 février 2015, le Royaume du Maroc maintient sa demande de report de la CAN Orange 2015 à 2016.

En effet, le Royaume du Maroc a toujours fait preuve de son engagement résolu d'accueillir cette prestigieuse compétition et de l'ambition qu'il a entretenue de faire de la CAN 2015 une édition exceptionnelle, le Royaume du Maroc a entrepris un travail colossal pour la préparation de sa candidature et a consenti, par la suite, un effort tout aussi inégal pour la mise à niveau de ses infrastructures sportives et la finalisation minutieuse des aspects organisationnels.

Au-delà de la portée sportive de cet événement, le Maroc tient surtout à réaffirmer sa volonté de renforcer davantage ses relations, aussi séculaires que profondes, avec les pays Africains frères et de consacrer encore plus les valeurs et les principes universels de tolérance, d'ouverture, de respect et de solidarité que partagent les peuples Africains.

Cependant, et en raison de la survenance d'un cas de force majeure strictement sanitaire, à savoir le risque pandémique de la maladie à virus Ebola et les conséquences néfastes et incontrôlables qu'elle pourrait engendrer, en termes surtout de pertes humaines, le Maroc a formulé la demande de report de la CAN de 2015 à 2016 et ce, après une mûre réflexion basée sur des faits authentiquement sanitaires.



En effet, selon les informations du Ministère de la Santé Marocain s'appuyant sur les recommandations du Comité National Scientifique Ebola, se basant lui-même sur les derniers rapports de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et sur l'évaluation de la situation, montrent de manière claire l'évolution inquiétante de la pandémie du virus Ebola, maladie grave et souvent mortelle. Cette maladie a fait plus de 5 000 morts en quelques mois et plus de 13 000 personnes affectées. L'OMS prévoit que ce nombre pourrait dépasser 20 000 personnes dans les mois à venir.

Cette décision est donc essentiellement motivée par les risques médicaux que ferait courir ce virus sur la santé de nos concitoyens Africains. L'OMS reconnaît clairement que les rassemblements de masse (RM) sont des facteurs qui augmentent le risque d'importation et de propagation Internationale des maladies transmissibles, du fait que ces rassemblements attirent un flux important de visiteurs provenant de différents pays.

Par ailleurs, l'OMS dans son communiqué du 23 octobre 2014 recommande à chaque pays d'évaluer le risque Ebola lié à ces RM et de prendre la décision appropriée selon les principes de précaution et de protection de la sécurité sanitaire.

Outre les raisons médicales, cette décision est également motivée par des raisons humanitaires puisqu'il est de notre responsabilité d'accueillir tous les supporteurs et nos hôtes dans les meilleures conditions conformément à la culture d'hospitalité et aux traditions marocaines.

De ce fait, le Maroc juge inapproprié de se voir contraint, dans le cadre de la mise en œuvre de mesures préventives, de refuser l'entrée sur son territoire à des concitoyens Africains, en particulier ceux provenant des pays touchés par le virus Ebola, eu égard aux relations de fraternité et de bon voisinage excellentes qui lient le Royaume du Maroc aux Pays Africains.



Certes, le Maroc abrite la Coupe du Monde des Clubs de la FIFA du 10 au 20 décembre 2014, mais cette compétition enregistre une affluence relativement modérée des supporters Internationaux. Contrairement à la CAN qui, en tant que première compétition sportive Africaine, attire des dizaines de milliers de supporters. Ce nombre risque d'être plus important au vu de la proximité géographique du Maroc et de son attractivité touristique.

Le Maroc a accueilli les sélections nationales Guinéennes (U17 et A) pour les matchs à domicile dans le cadre de sa politique de solidarité et d'appui aux pays frères touchés par l'épidémie. Ces matchs ont attiré un faible nombre de supporters contrôlable par notre dispositif de veille sanitaire contre l'Ebola. De même le flux des voyageurs transportés par la Royal Air Maroc demeure maîtrisable par le dispositif de contrôle sanitaire mis en place.

Ce dispositif a montré sa fonctionnalité dans la couverture du risque Ebola mais il serait très difficile de maîtriser ce risque pour le grand nombre de spectateurs attendu, et ce principalement en raison de la longue période d'incubation de cette maladie (21 jours).

Cette forte affluence à la CAN risque paradoxalement d'être affectée par les craintes et appréhensions nourries par l'évolution inquiétante de la pandémie Ebola et nous risquons de voir des stades désertés par les supporters et ce, malgré tous les efforts de sensibilisation et de mobilisation, ce qui risque d'affecter l'image prestigieuse de notre Coupe d'Afrique à la construction de laquelle nous avons tous longuement œuvré.

Par ailleurs, force est de rappeler que pour des raisons purement techniques relatives à un ajustement du calendrier international, deux CAN ont été organisées successivement en 2012 et 2013. De même, et pour des motifs tout aussi compréhensifs, il est question que le calendrier de la Coupe du Monde de 2022 connaisse un glissement pour des raisons climatiques, liées essentiellement aux températures élevées.



Dictée par des raisons sanitaires de la plus haute dangerosité, liées aux risques sérieux de propagation de la pandémie mortelle Ebola, la décision du Maroc s'avère parfaitement recevable pour justifier un ajustement du calendrier de la CAN et reproduire ainsi le schéma des éditions 2012 et 2013 durant les années 2016 et 2017.

Tout en réaffirmant qu'il est prêt pour l'organisation de la CAN 2015 sur les plans sportif, organisationnel et logistique et qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer la réussite de cette fête africaine et être à la hauteur de la responsabilité que lui a confiée la CAF, et pour toutes les raisons évoquées plus haut, le Royaume du Maroc, animé par le même sens de responsabilité, maintient sa demande de reporter la CAN 2015 à 2016, en raison du cas de force majeure et ses implications.

